

FONDATION HENRIETTE VIOLLET – AIDE AUX FAMILLES



12 RUE CHOMEL – 75007 PARIS
Tél : 01 45 48 46 00 – Fax : 01 45 44 54 29
E-mail : contact@amf-paris.asso.fr

RAPPORT MORAL

Il y a un siècle naissait l'association aide aux Mères de Famille créée par Henriette Viollet.

Le but de cette association était, selon les statuts de l'époque, « *de seconder les mères courageuses qui assument la tâche d'élever une nombreuse famille en leur procurant l'aide effective de femmes dévouées, faisant avec elle, ou à leur place si leur santé les en empêche, toutes les besognes que comportent un ménage et les soins aux enfants. Cela, sans faire de distinction entre les classes sociales et dans le respect des consciences* ».

La formulation peut faire sourire, mais 10 décennies plus tard, force est de constater que l'aide aux familles reste nécessaire.

L'association n'a cessé à travers les époques, les guerres, les difficultés de tous ordres, d'évoluer, de s'adapter dans le cadre d'une politique familiale globale. L'intervention sociale à domicile aux familles étant l'exercice d'une solidarité et de cohésion auprès des familles.

Sans oublier l'accueil du jeune enfant avec la halte-garderie. Cette collectivité est souvent liée à un besoin social et économique des parents. L'accueil de l'enfant en collectivité conditionne souvent l'exercice d'une activité professionnelle.

En Février 2019, par décret, l'association est devenue Fondation.

Puis l'année 2020 est arrivée.

Qui parmi nous avait entendu parler de « confinement », de « gestes barrières » et de « distanciation sociale » avant ce début d'année 2020.

Le 16 mars 2020, le Président de la République face à une situation sanitaire dégradée, annonçait aux français l'entrée en vigueur, le lendemain, d'un confinement strict du pays.

Le 17 mars 2020, la France se figeait.

La halte-garderie se voyait dans l'obligation de fermer ses portes.

La Fondation décidait de l'arrêt des interventions en présentiel dans les familles. Une décision difficile à prendre comme employeur, mais les mesures de confinement annoncées par le Président de la République validaient cette décision.

Nous avons entendu l'inquiétude de certaines salariées ; en effet comment respecter pendant 4 h d'interventions les gestes « barrières » dans des logements de 10 m², comment se déplacer entre deux interventions, passer d'un domicile à l'autre alors que les transports étaient réduits.

Dans le même temps nous avons dû enregistrer un nombre important d'annulations en provenance des familles qui ne souhaitaient plus ouvrir la porte à des intervenants extérieurs à leur domicile.

Jamais, ce service qui fonctionne depuis toujours, toute l'année, n'avait fermé.

Conscient que la fermeture des écoles, et donc la présence à domicile des enfants allait être très compliquée pour certaines familles, un suivi téléphonique a été organisé pendant toute la période de non présence physique.

Un deuxième confinement est survenu le 29 octobre 2020, mais les activités de la Fondation se sont maintenues, mais avec des absences de salariées.

Le vocabulaire professionnel a adopté au quotidien des nouveaux mots, présentiel, non présentiel, télé travail, chômage partiel, protocoles, jauge, état d'urgence ...

Le conseil d'administration avait validé pour la fin du premier semestre 2020 le recrutement du futur directeur ou directrice en remplacement de la directrice partant en retraite.

La pandémie et les restrictions a totalement perturbé le processus de recrutement qui n'a pu se faire que sur le dernier trimestre 2020.

Le nouveau directeur général arrivé est en Octobre. Ses missions sont multiples et la feuille de route importante dans une période économiquement fragilisée.

Depuis quinze mois, les rites qui rythment la vie des entreprises ont été durement frappés par la pandémie.

Au premier rang desquels, ces réunions qui permettent à ceux qui quittent l'entreprise de se voir remerciés et à ceux qui restent de resserrer les rangs.

Pour la fondation, en 2020, ce sont 10 salariées dont une apprentie (apprentissage de 3 ans à la halte) qui ont quitté les effectifs : trois démissions, un licenciement pour inaptitude d'une salariée en accident de travail, une fin d'apprentissage, une rupture conventionnelle d'un cadre et 4 départs en retraite.

Les 4 salariées ayant fait valoir leur droit à la retraite avaient toutes plus de 10 ans d'ancienneté. Toutes ont terminé leur contrat sans un au revoir, sans pouvoir saluer leurs collègues. Drôle de période.

Et demain

Difficile dans cette période troublée, instable, de travailler sur de nouveaux projets pour la Fondation. L'équilibre financier 2020 n'a pas été atteint et les déficits constatés ne peuvent se renouveler.

Toute l'attention de la Fondation pour les mois à venir, devra porter sur une augmentation de l'activité de l'aide à domicile aux familles tout en sachant que le métier de TISF est en tension et que les campagnes de recrutement ne donnent que peu de résultat.

L'attention portera aussi sur le devenir de la transformation de la halte-garderie en multi accueil et sur l'étude de nouveaux projets.

La Fondation doit se diversifier et agir pour sa visibilité.

Paris le 15 mai 2021

Marie Jeanne Lecomte -Andrieu
Présidente